
NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

Marie-Claire BELLEAU, François LACASSE (dir.), *Claire L'Heureux-Dubé à la Cour suprême du Canada 1987-2002, La société historique de la Cour suprême du Canada*, Wilson & Lafleur, Montréal, 2004, 857 pages, ISBN 2-89127-661-2.

Ce recueil, qui comprend quarante-quatre textes, est le cinquième d'une série de volumes dont l'objet est de faire une rétrospective des contributions de juges de la Cour suprême. Les écrits sont organisés autour de concepts témoignant des préoccupations centrales tout au long de la carrière de la juge L'Heureux-Dubé. En effet, la conférence, sous l'auspice de laquelle est né cet ouvrage, visait à susciter la réflexion sur les thèmes de l'Égalité et du Judiciaire.

Après vingt et un ans de pratique, l'honorable Claire L'Heureux-Dubé accède à la Cour supérieure où elle siègera pendant six ans. Elle consacre huit autres années à la Cour d'appel, avant de gagner la Cour suprême du Canada. À cette époque, la juge L'Heureux-Dubé était la deuxième femme à prendre place sur le banc du plus haut tribunal de notre pays. Comme le soulignent les textes d'introduction, la juge a exercé son rôle au sein de la magistrature en préconisant une approche sociale et progressiste, ainsi qu'en remettant continuellement le droit en question. Elle est reconnue pour ses dissidences longuement motivées

d'une profondeur et d'une qualité peu communes, mais surtout pour son apport inestimable au développement du droit à l'égalité tant dans les domaines du droit de la famille que du droit criminel.

Dans un premier temps, l'ouvrage présente le «rôle du juge dans un monde en mutation». Les auteurs discutent du rôle du juge face au changement. Ils se demandent d'abord quelle attitude la magistrature doit adopter à l'égard des progrès de la science, et ensuite, ils traitent de son rôle de défenseur des valeurs fondamentales de la société. Par ailleurs, la façon de juger les droits dans une ère de changement est primordiale selon un auteur, mais elle ne devrait pas remplacer l'effort des citoyens du monde à tenter de prévenir les abus. Enfin, tout en demeurant gardien du droit sans empiéter sur le processus démocratique, on conclut que l'essentiel du rôle du juge consiste à rendre justice de façon impartiale et indépendante.

Dans un deuxième temps, divers auteurs examinent des domaines du droit qu'a marqués la juge, soit le droit pénal, le droit de la famille, le droit de l'entreprise et le droit public. En ce qui a trait au droit pénal, on considère l'impact de l'article 15 de la *Charte canadienne des droits et libertés* sur le privilège marital consacré par la *Loi sur la preuve au Canada*. Le droit concernant le viol a été transformé par la juge L'Heureux-Dubé, notamment